Valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.
Fournir les photocopies des documents demandés.

Dépôt du dossier complet uniquement sur rendez-vous en présence du demandeur.
Prise de rendez-vous en ligne sur www.rdv360.com
TOUT RETARD OU DOSSIER INCOMPLET VAUT REPORT DE RENDEZ-VOUS.

## Pièces à fournir

1 photo d'identité de face selon la norme AFNOR NF2 12-010 (fond neutre, sans lunettes, sans sourire, tête nue, front et cou dégagés, de moins de 3 mois et non-scannée)
1 justificatif de domicile récent (original) + copie au nom du demandeur (EDF, loyer, impôts…)
Les date et lieu de naissance des parents seront demandés.

## Pour une première demande, perte ou vol

Fournir un document avec photo (passeport, permis de conduire, carte d'identité)
Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois avec filiation (demander à la mairie du lieu de naissance, sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé*, au service central d'Etat civil de Nantes, si naturalisation) OU carte d'identité (doit être périmée depuis moins de 5 ans)
Déclaration de vol (établie par le commissariat) ou de perte (établie par la mairie, lors du dépôt du dossier)

## Pour un renouvellement

Restitution de l'ancien passeport périmé de moins de 2 ans.
Si périmé depuis plus de 2 ans : fournir la carte d'identité (peut être périmée de moins de 5 ans) ou l'acte de naissance de moins de 3 mois

## Pour un enfant mineur (valable 5 ans)

1 photo d'identité
Carte d'identité ou passeport (+ photocopie) et un justificatif de domicile du parent présent avec l'enfant
Présence de l'enfant de + de 12 ans au dépôt et au retrait

Présence de l’enfant de – de 12 ans au dépôt uniquement
Parents divorcés ou séparés : justificatif de l’autorité parentale (jugement de divorce ou convention de séparation). Garde alternée : justificatif de domicile de l’autre parent + copie CNI

## Timbres fiscaux

A acheter sur le site https://timbre.impots.gouv.fr ou chez un buraliste lors d’une 1ère demande, d’un renouvellement, de perte ou de vol.
86 € pour les personnes majeures
42 € pour les mineurs de + de 15 ans
17 € pour les mineurs de – de 15 ans

## Cas particuliers

*En cas d’hébergement* (même pour les enfants majeurs vivant chez leurs parents)
L’hébergeant doit fournir un certificat sur l’honneur attestant qu’il héberge bien le demandeur, l’original de sa carte d’identité + 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.
Le demandeur doit fournir un justificatif de domicile à son nom (attestation de sécurité sociale, carte d’étudiant, facture téléphone…)
*Femmes divorcées*
En cas d’usage du nom de l’époux, fournir le jugement de divorce avec l’autorisation du
nom d’usage ou autorisation écrite + carte d’identité de l’ex époux.
*Naturalisés*
Pour une première demande, perte, vol, lorsque aucun document d’identité
ne peut être transmis, fournir le certificat de nationalité française.

* Voir la liste des villes adhérentes à la dématérialisation

## Service population

Hôtel de ville
Place du Général Leclerc
Rez-de-chaussée
95110
Sannois
Tél. 01 39 98 20 90
population@sannois.fr

**Accueil du public**
Du lundi au vendredi 8h30-12h30 / 13h30-17h30
Fermé le mardi après-midi
Samedi 8h30-12h (sauf juillet et août)

Document(s)
liste des mairies équipées sur le Val d'Oise
Liens utiles
Prendre rendez-vous en ligne
Plus d'informations sur service-public.fr
Pré-demande de passeport en ligne
Suivre votre demande de passeport
Achat de timbres fiscaux en ligne
Pré-demande de carte nationale d'identité en ligne
perte du passeport pour un majeur
perte du passeport pour un mineur
Plus d'info sur passeport-ants.gouv